

Jean-Claude Rivière

# MICROTOPONYMIE DE LA COMMUNE DE VEBRET (CANTAL)



L'Harmattan





**Microtoponymie de la commune de Vebret  
(Cantal)**

**© L'Harmattan, 2015**  
**5-7, rue de l'École polytechnique, 75005 Paris**

<http://www.harmattan.fr>  
[diffusion.harmattan@wanadoo.fr](mailto:diffusion.harmattan@wanadoo.fr)  
[harmattan1@wanadoo.fr](mailto:harmattan1@wanadoo.fr)

ISBN : 978-2-343-06359-1  
EAN : 9782343063591

Jean-Claude Rivière

**Microtoponymie de la commune de Vebret  
(Cantal)**

L'Harmattan

**Nomino ergo sum**  
**« Je nomme donc je suis »**

*Dirigée par Alain Coïaniz et Marcienne Martin*

La collection « Nomino ergo sum » est dédiée aux études lexico-sémantiques et onomastiques, sans exclure, de manière plus large, celles qui prennent comme objet le fonctionnement et la construction de la signification, aux plans discursif, interactionnel et cognitif.

Tous les champs de l'humain sont concernés : histoire, géographie, droit, économie, arts, psychologie, sociolinguistique, mathématiques... pour autant que l'articulation épistémologique se fasse autour des lignes de force de l'intelligibilisation linguistique du monde.

Comité scientifique

Victor Allouche (Université de Montpellier) ; Gérard Bodé (Institut français de l'éducation — École normale supérieure de Lyon) ; Georges Botet (Président honoraire de l'Institut Psychanalyse et Management — Membre de l'Association européenne de psychanalyse Nicolas Abraham et Maria Torok) ; Kurt Brenner (Université de Heidelberg, Allemagne) ; Vlad Cojocaru (Institut de Filologie Română, Iași, Roumanie) ; José Do Nascimento (IUT Orsay — Université Paris Sud) ; Claude Féral (Université de la Réunion) ; Laurent Gautier (Université de Bourgogne) ; Sergey Gorajev ( Université Gorky – Ekaterinburg, Russie) ; Julia Kuhn (Université de Vienne, Autriche) ; Judith Patouma (Université Sainte Anne, Canada) ; Jean-Marie Prieur (Université de Montpellier) ; Dominique Tiana Razafindratsimba (Université d'Antananarivo, Madagascar) ; Michel Tamine (Université de Reims-Champagne-Ardenne) ; Diane Vincent (Université Laval, Canada).

## Remerciements

Je tiens ici à remercier les habitants de la commune de Vebret dont les noms suivent et qui ont eu la gentillesse de répondre à mes enquêtes. La plupart nous ont, hélas, quitté aujourd'hui. Entre parenthèses, les secteurs de la commune concernés par leurs témoignages.

M. et Mme Bernard (Sumenat et Courtilles)  
M. Besson (Vebret et la Barrérie)  
M. Bonhomme (Verchalles et Cheyssac)  
M. Boutarel, ancien maire (Verchalles et Cheyssac)  
Mlle Chappe (Cheyssac)  
M. Couderc (Champassis et Rochemont)  
M. et Mme Delmas (la Besseire et la Cham)  
M. et Mme Delmoure (la Montélie)  
M. et Mlle Engressat (Courtilles)  
M. Espinasse (Vebret et le Bouchet)  
M. et Mme Ganne (les Essarts et Rochemont)  
M. et Mme Gérard (la Vergne Petite et Pourcheret)  
M. et Mme Jauvion (la Vergne et Cousans)  
M. Jouve (Courtilles et Sumenat)  
Mme Juillard (Prunet Haut)  
M. J. Juillard (Prunet Haut)  
M. et Mme Malbec (Serre et la Salvinie)  
M. J.-P. Malbec (Serre et la Salvinie)  
M. Thiollet (Cheyssac et le Bouchet)  
M. et Mme Tissandier (le Bouchet)  
Mme Vaissier (Prunet Bas).

Trois amis me paraissent mériter une mention spéciale. En premier, Raymond Véchambre. Raymond est né cinq semaines après moi à Champassis, à la ferme que nous possédions à l'époque et qu'exploitait son grand-père, Géraud (un beau prénom auvergnat). Il y resta jusqu'en 1956, date à laquelle son père prit une exploitation plus importante à Courtilles. Quelques années plus tard, il s'installa définitivement à Montpigot sur la propriété qu'y possédait sa femme, Marie-Jeanne. Il y resta jusqu'à sa mort prématurée en 2000. À une époque où l'on parle tant d'enracinement, Raymond en fut un exemple remarquable : il ne quitta Vebret que pour effectuer son service militaire en Allemagne en 1950-51. Raymond connaissait admirablement sa langue maternelle et en possédait toutes les nuances et toutes les subtilités. Il était aussi au courant de toutes les légendes locales. À son départ, on peut vraiment dire que c'est une bibliothèque qui a disparu. Il m'avait fourni les formes d'une quantité de lieux-dits de Vebret,

concernant l'ensemble de la commune mais plus particulièrement les villages de Champassis, Courtilles et Montpigot.

En deuxième rang, je tiens à remercier Philippe Olivier qui fut à l'origine de ce travail et qui a accepté de le mettre sur le support approprié. Il a eu la charge de déchiffrer un manuscrit souvent peu lisible et de formuler, avec son esprit méticuleux de scientifique, un certain nombre de remarques et d'objections dont j'ai pu tenir compte. Grâce à son travail en vue de son *Dictionnaire d'ancien occitan auvergnat*, il a pu nous fournir une quantité appréciable de formes anciennes.

Enfin, Jean-Pierre Chambon, professeur à l'Université de Paris IV-Sorbonne, a accepté de revoir l'ensemble de ce travail et de l'amender comme le romaniste érudit et le toponymiste avisé qu'il est.

# Sommaire

Introduction.....	11
I) Situation et caractéristiques géographiques et géologiques.....	11
II) Cadre linguistique.....	13
III) Documentation et méthode d'étude.....	20
A) Lieux habités .....	39
A-I) Lieux habités au moins temporairement.....	39
A-II) Villages ou fermes disparu(e)s .....	50
B) Bâtiments d'habitation et d'exploitation agricole .....	57
C) Agronymes.....	65
C-I) Termes généraux .....	65
C-II) Termes particuliers .....	108
C-III) Terrains clos.....	120
C-IV) Terrains définis par une mesure d'ensemencement ou de production .....	125
D) Anthroponymes .....	129
E) Hydronymes .....	149
E-I) Les eaux courantes .....	149
E-II) Le franchissement d'une eau courante.....	156
E-III) Les eaux dormantes .....	159
E-IV) Les sources naturelles.....	162
E-V) Les sources aménagées.....	167
E-VI) Les endroits humides.....	169
E-VII) Canaux d'adduction, de drainage, d'irrigation, etc.....	175
E-VIII) Aménagements divers .....	177
E-IX) Végétaux liés au milieu humide .....	179
F) Oronymes .....	187
F-I) Oronymes usuels.....	187
F-II) Autres oronymes de formation et d'origine diverses .....	197
F-III) Formes issues de la base pré-indo-européenne * <i>kal-</i> avec élargissement <i>-m</i> ou <i>-s</i> .....	204
G) Animaux ou engins destinés à leur capture .....	209
H) Minéraux.....	217
I) Végétaux.....	225
J) Voies de communication.....	253
K) Exposition, situation, localisation .....	259
L) Métiers et activités commerciales et artisanales.....	263
M) Configuration et formes du terrain et du relief.....	265
N) Vie culturelle .....	285

O) Toponymes obscurs.....	291
O-I) Termes connus des témoins ou des archives mais d'étymologie non élucidée.....	291
O-II) Formes relevées uniquement sur le cadastre napoléonien (CN), inconnus des témoins et des archives .....	295
Sources et Bibliographie .....	299
Index .....	305

# Introduction

## I) Situation et caractéristiques géographiques et géologiques

1) *Cadre géographique* — La commune de Vebret est située au nord-ouest du Cantal (arrondissement de Mauriac, canton de Saignes), entre les points 14 et 15 de l'Atlas linguistique du Massif central (ALMC). Elle fait partie de la Haute-Auvergne, mais touche à la Basse-Auvergne plus au nord et nord-est, dont elle n'est séparée que par la Rhue, rivière étroitement encaissée et franchissable seulement en quelques points.

La commune est également limitrophe du département de la Corrèze car elle jouxte la commune de Bort-les-Orgues, située au nord et nord-ouest, sur environ 3,5 km, de Rochemont à l'est jusqu'aux communes de Madic et d'Ydes à l'ouest. La Rhue, affluent de la Dordogne, matérialise cette limite. Il convient aussi de remarquer que, jusqu'en 1789, la subdélégation de Bort faisait partie de l'Intendance d'Auvergne, comme en témoignent les archives départementales du Puy-de-Dôme. En outre, linguistiquement, Bort et le plateau d'Ussel relèvent du domaine auvergnat comme l'a bien montré A. Lanly (1962).

2) *Cadre géologique* — Du point de vue géologique, l'essentiel de la commune se trouve sur des roches métamorphiques acides (gneiss), donc en dehors du strato-volcan du Cantal qui se développe immédiatement au sud (plateau basaltique de Chastel-Marlhac, plateau phonolithique de Milhac, planèze de Trizac - Le Monteil, ...). La morphologie de cette partie non volcanique du nord-ouest du Cantal est caractérisée par des reliefs peu accentués et des altitudes assez faibles (de 450 à 715 m pour Vebret), résultats notamment de la superposition des érosions glaciaires et fluviales.

*L'érosion glaciaire* a surtout été due à la dernière glaciation (würmienne) qui a marqué ce secteur en élargissant et en surcreusant fortement les vallées antérieures. Ceci aboutit à des vallées larges, à fond plat, où subsistent quelques dépôts de moraines, et à de multiples petites combes s'insinuant entre des collines rocheuses arrondies qui montrent souvent un poli glaciaire. Une autre particularité de l'action des glaciers est d'avoir creusé des dépressions locales où, lors du réchauffement post-glaciaire, se sont déposés des sédiments fins (argile) qui ont permis d'y retenir une importante masse d'eau de fonte. Ultérieurement, une végétation particulière, riche en mousses, a pu se développer, permettant la formation d'une tourbière.

*L'érosion fluviale* a été fort intense au début des périodes interglaciaires. Ainsi une grande partie de la vallée de la Sumène, affluent de la Dordogne, qui traverse d'est en ouest la commune de Vebret, est occupée par des alluvions déposées après le Würm, il y a 10 à 12.000 ans. L'érosion actuelle est relativement faible.

3) *Cadre climatique* — Le climat est de type continental à influences atlantiques, avec des précipitations moyennement importantes (1.050 mm/an) relativement bien réparties sur toute l'année. Ceci conduit à une pérennité de la plupart des sources, excepté lors des sécheresses exceptionnelles (été 1976, été-automne 1985, été 2003). Le débit des rivières est par contre très variable du fait d'une alimentation double par les pluies (crues possibles à toute époque) et par la fonte des neiges du massif du Cantal (crues de printemps). Ces crues, principalement celles de la Sumène peu encaissée, peuvent provoquer des inondations des prairies riveraines et de certains villages comme Couchal, Courtilles et Sumenat. Il est possible qu'il en ait été de même pour le village de Vebret dont une partie a pu autrefois être située plus près de la Sumène comme en témoigne la situation actuelle de l'église du 12<sup>e</sup> siècle, isolée entre le bourg et le village de Couchal. Il faut remarquer que si l'on arrivait à justifier une telle hypothèse, Vebret aurait aussi été en butte aux crues du Violon, rares mais brutales et imprévisibles au débouché des gorges de *la Rateira*.

4) *Sources et puits* — La nappe phréatique principale se trouve dans la plaine alluviale de la Sumène, mais, si elle donne assez peu de sources, elle alimente un certain nombre de puits. Il faut aussi remarquer qu'avant l'alimentation de l'ensemble de la commune par le captage de Font-Marilhou, les agriculteurs avaient creusé un peu partout un grand nombre de puits destinés à abreuver le bétail. Ces puits, en général de faible profondeur, étaient plus des espèces de citernes qui recueillaient les eaux de ruissellement sur le fond des cuvettes rocheuses et ainsi tarissaient facilement, même pendant un été normal. Ils se trouvaient parfois au milieu de la parcelle, mais souvent étaient incorporés dans le mur de pierres sèches qui constituait la séparation entre deux propriétés : c'est ce qui explique qu'aujourd'hui ils aient souvent disparu avec l'exode rural, le remembrement et le regroupement des fermes qui en a résulté, les murs ayant été enlevés ou s'étant purement et simplement effondrés dedans.

Le plus grand nombre des sources se trouve en fait aux points bas des combes d'origine glaciaire qui séparent les pointements rocheux. Ces derniers sont par contre des lieux secs car la roche y est souvent à nu. L'eau de pluie s'y infiltre peu et ruisselle directement vers les combes qui forment de véritables drains. Certaines ont été captées depuis longtemps pour les besoins divers : eau potable, abreuvoirs, lavoirs, ...

5) *Marécages et tourbières* — Les sources de bas de combe forment fréquemment, dans les endroits relativement plats, des zones marécageuses envahies de joncs. Leur surface n'est généralement pas très grande car l'eau finit par s'écouler en de petits ruisseaux. Les tourbières ont, par contre, des surfaces relativement plus importantes du fait de leur origine glaciaire. L'eau qui les remplit provient soit des sources (ex. au pied du plateau de Chastel-

Marlhac), soit directement des précipitations. Cette eau ne s'écoule pas toujours parce qu'il s'agit souvent de cuvettes fermées, et elle s'en échappe alors par évaporation ce qui explique de fortes variations de niveau selon les saisons.

Ces zones humides qui sont appelées uniformément des *sanha* ['çoŋa] dans le parler local (aussi des *vernha* dans la toponymie) sont plus ou moins aménagées par des drains et surtout par des rigoles (*lei raza*).

6) *Rivières et ruisseaux* — Les cours d'eau ont été utilisés dans cette région, comme dans bien d'autres, en tant que force motrice pour les nombreux moulins et pour l'irrigation des prairies de fauche, au moyen de nombreux barrages, les *pisseira* alimentant de nombreux canaux appelés *valat*, terme passé dans le français régional mais qui, curieusement, n'est pas représenté dans l'hydronymie de Vebret.

Une autre importance des rivières et des ruisseaux vient de ce que, avec les points hauts, ils ont valeur de repères. En conséquence, ils occupent une place importante dans la toponymie locale.

## II) Cadre linguistique

### 1) *Notation phonétique*

L'alphabet utilisé est celui de Gilliéron - Rousselot, usuel en dialectologie. Nous ne lui avons apporté qu'une modification : pour noter la chuintante sourde nous utilisons le [ç].

#### Consonnes

	Français	Vebret	
k	carton	Caire	['kair̥e]
g	garder	Agai	[a'gaj̥]
t	table	Tauga	['taʊga]
d	dîner	Darié	[da'rye]
p	porter	Pous	['pu]
b	bouche	Emborne	[ẽm'borne]
f	faner	Finié	[fi'nye]
v	venir	Vernha	['verŋa]
*ç	chercher	Sòu	['çou̥]
j	jouer	Nousié	[nu'jy̥é]

l palatal	lieu	Lheiza	[ˈlɛiʒa]
n palatal	agneau	Sanha	[ˈʃoŋa]
l	lire	Loup	[ˈlu]
m	marcher	Mòumé	[moʊˈme]
n	nom	Neice	[ˈneɪʃe]
r	ruisseau	Riou	[ˈriu] / [ˈryu]

\* Le [ç] est utilisé habituellement pour noter le [y] sourd qui n'existe pas dans le parler de Vebret. On l'a dans le nord du domaine auvergnat comme produit de la palatalisation du groupe [kl].

### Semi consonnes

Ce sont classiquement [y], [w], [w̥] : *Piagut* [pya'gu], *Bouija* ['bwidza], *Tuèr* ['twèr]. Quand on a pluralité de formes, la semi consonne indique sur quelle voyelle porte l'accent : ex. [ˈryu] en face de [ˈriu].

### Voyelles

a	part	Cartou, Prat	[kar'tu], ['pra]
é	été	Mòumè	[moʊˈme]
i	lire	Riba	[ˈriba]
o	porte	Riberoga	[ribeˈroga]
u	mur	Batut	[ba'tu]
ou	cou	Pourtàu, Pous	[pur'taʊ], ['pu]

Comme voyelle nasale, on ne peut guère signaler que [õ] : *Maton*, *Turon*, etc., et [ã] *Champilhou*. On a, dans certaines conditions, des nasalisations partielles pour [e] et [u] : *Emborne*, *Redounda*.

### Diphtongues

Comme le reste de l'occitan, le parler de Vebret comporte un certain nombre de diphtongues inconnues du français.

Fraisse	[ˈfraiʃe]
Neice	[ˈneɪʃe]
Loi	[ˈloi]
Oustàu	[us'taʊ]

Bèu	['bèu]
Clauzèr	[k louʁ'jèr]

## Signes diacritiques

[ ̣ ] marque une mouillure ou une palatalisation devant i < i long latin ou y : *Eigadis* [iga'di] ; [ ̣ ] une diphtongue : *Caire* ['kaïre] ; [~] sur la voyelle est un signe de nasalisation : *Turon* [tu'rõ].

## 2) Graphie

Nous avons adopté les principes de la graphie mistralienne, avec les adaptations nécessaires à l'auvergnat et plus particulièrement au parler de Vebret. Ce système a l'avantage de ne pas trop s'éloigner du français, d'être univoque c'est-à-dire pour chaque graphème (un ou deux signes) de ne représenter qu'un son, sauf rares exceptions ; et enfin de ne pas surcharger le mot de lettres étymologiques qui ne se prononcent plus.

Etant donné la relative abondance des formes anciennes, fournies notamment par les terriers de Cheyssac et d'Auteroche et Couzans, il nous a paru souhaitable de garder une certaine homogénéité par rapport à ces formes. Ainsi, il nous a paru difficile, face à l'abondance des *Prat*, d'écrire autrement cette forme courante.

Comme Mistral, nous avons pensé qu'un monosyllabe sans consonne finale était défiguré. C'est ainsi que nous avons adopté *Blanc*, *Champ*, *Lac*, *Pech*, *Pous*, etc.

Nous avons jugé bon de conserver la même forme pour un mot et ses dérivés, par exemple *Champ*, prononcé ['tsõ], pour conserver la série avec *Champilhou*, *Champanhadou*, *Champassis* ; *Chassan* et *Chassanha* (prononcé [-o-] devant -n-) à cause de *Chassanhoga* et *Chassanhogueira*, etc.

Quand deux [-i-] sont en contact et que le second est devenu [-y-], le phénomène est marqué par un -h-, exemple *lou Fritihou* [friti'yu], *la Vissihò* [viçi'yo].

Nous nous sommes éloigné dans un cas de la graphie mistralienne. Mistral ne distingue pas, au moins dans les verbes du premier groupe, l'infinitif du participe passé : *canta* est à la fois infinitif présent et participe passé. Nous avons préféré laisser le -t en finale des participes passés. C'est ainsi qu'*Espeirat* "épierré", se distingue nettement de \**es Peira* et de *Lapeira* et *Perat*, tous les deux NF.

Nous apporterons, si besoin est, d'autres précisions dans l'étude du parler de Vebret ci-dessous.

### 3) *Accent tonique*

Comme dans l'ensemble de l'occitan (à la seule exception du provençal niçois), l'accent tonique porte sur la dernière ou l'avant-dernière syllabe :

– Accent sur la dernière syllabe : quand la voyelle est suivie d'une ou plusieurs consonnes, ou quand elle porte un accent (grave ou aigu) : *lei Fiagant, lous Piagut, Soutrò* et *Soubrò, lou Poumié* ;

– accent sur l'avant dernière syllabe : la voyelle finale ne porte aucun signe, donc elle est atone et l'accent remonte sur la pénultième : *la Prada* ['prada], *lous Caire* ['kajre], *las Peirousa* [pi'ruja] ;

– le suffixe *-ou* est toujours tonique en finale : *lou Pradou* [pra'du], *lou Tiougou* [tyu'gu]. Le [-v-] atone des 3<sup>e</sup> pers. plur. des verbes ne se rencontre pas dans cette étude ;

– l'accent tonique est signalé par une apostrophe (') devant la syllabe concernée : *Peira* ['pejra] et *Perat* [pe'ra].

Nous indiquons classiquement entre crochets la forme phonétique telle que nous avons pu la recueillir auprès des témoins.

Nous n'indiquons pas l'aperture des voyelles, l'état actuel n'étant intéressant qu'en vue d'une description précise du parler de Vebret. En outre, le passage de [é] et [ó] fermés à [i] et [u] a fait que les *-e-* et *-o-* restants sont tous à peu près "moyens".

### 4) *Graphie des sources manuscrites et des manuels et dictionnaires*

Sous la réserve concernant quelques graphies du CN signalées plus haut, nous avons respecté les graphies offertes par les sources manuscrites (terrier, censier, chartes diverses, etc.).

En ce qui concerne les NL fournis par les manuels (Astor, Arzac, etc.) et par les dictionnaires (TDF, NDGFA, DGAF, etc.), comme le fait le FEW nous avons respecté les graphies originelles de ces différents ouvrages.

### 5) *Le parler de Vebret*

Ce parler appartient au groupe nord de la langue d'oc, et plus précisément à la partie méridionale de l'auvergnat. Sur l'ALMC, le point le plus proche est le pt. 14 (Menet), le point 15 correspondant à Mauriac. Nous insistons ici sur ses particularités les plus spécifiques qui le distinguent à l'intérieur de l'ensemble occitan.

## A) Phonétique

### A1) Vocalisme

A : cette voyelle reste en toutes positions (atone, tonique, libre ou entravée, finale atone, etc.). Seule exception : le -a- tonique suivi de nasale implosive ou explosive devient [ó] fermé, ex. *Chassanha* [tsa'çona] “bois de chênes”, *Chassanhoga* [tsaça'ɲoga] “(petit) bois de chêne”.

E : è ouvert ne diphtongue pas, même suivi de [y] : PEDICA > *pèja* ['pedza] ; LECTU > *leit* ['leɪ] ; MEDIU > *mei* ['meɪ]. Seule exception VET(U)LU > *vier* ['vyer], féminin VET(U)LA > *vielha*, formes vraisemblablement venues du Midi où la diphtongaison conditionnée est habituelle, comme dans l'Aurillacois.

L'aboutissement de [è] ouvert roman est généralement [e] moyen. Cependant quand on a conservé un [è] nettement ouvert nous le signalons par l'accent grave, ex. *la Pèja, lou Coudèr*.

é fermé : à la tonique en syllabe libre ou fermée, il est nettement devenu [i], par ex. [vu'bri] “Vebret” < VEPRETU(M) ; [pur'ni] “Prunet” < PRUNETU(M) ; *la Ganita* < suff. dim. -itta ; *nigre* < NIGER, forme méridionale semi savante. En finale e fermé reste : *lous Caire* ['kajre].

O : ò ouvert tonique en syllabe ouverte ou fermée demeure intact : *la Porta, la Rocha, lou Roc* ['ro], et l'on n'a pas de diphtongaison de type [wo] banale en oc.

ò ouvert + y > [eʏ] : *la neù, aneù* < (AD) NOCTE. En toponymie nous avons seulement *Peu(x)* en auvergnat ancien (cf. terrier de Cheyssac, 1584) où -eu- représente habituellement la diphtongue [eʏ] < PODIUM. Aujourd'hui *Pech* ['pe] est une forme empruntée au Limousin voisin.

ò ouvert + w > [-eʏ] : *bèu* ['beʏ] dans *Cornabèu*.

ó fermé devient [v] en toutes positions, par ex. *Chassanhoga, Chassanhogeira, Porta / Pourtau, Cour / Courtau, CRUCE* > *crous*. Comme dans tout l'occitan, le -o- à l'atone est devenu [v] en toutes positions.

### A2) Diphtongues

Sous l'accent d'une manière générale, les diphtongues primaires ou secondaires restent intactes. C'est le cas pour [aj, ej, ay, ey, oy] : *l'Aiga, lous Caire, l'Agai, la Peira, lou Fàure, lous Pradàu, la Fèuja* (ou -e ?).

En finale, même tonique, certaines peuvent se simplifier : -ei > -e dans les pluriels, ainsi *Auriè, Couè, Empradè*, aussi *Moumè* (< -ei). En effet, les singuliers en -er < -el à Vebret font -ei au pluriel : *lou chaster, lous chastei*.

-ou > -o : *fenirò* < -OLU, *tilhò* < TILIOLU.

A l'atone *ai* > *ei* > *i* : [iɡa'di] et [i'gar] < *aiga* ; [pi'rié, pi'ruja] < *peir-* ; *-av* > *ov* : [çov'leira] sur [sav]-. En fait on a hésitation entre *ov* et *v*.

-ALE latin donne des résultats assez variés sans qu'il soit actuellement possible d'en connaître les raisons : on a ainsi [-aɪ], [-aʊ], [-ar] ou simplement [-a] comme c'est assez net dans le cas du village de Couchal, à l'étymologie obscure par ailleurs, [ku'tsa, -aɪ, -aʊ, -ar].

[-é-] fermé et [-i-] devant [-l-] intervocalique, qui donne [-g-], aboutissent à [-ya-] à la tonique. Ces formes se sont étendues à celles où [-e-] et [-i-] étaient atones, par ex.

*Piagut* < \*PELUTU, *Piagat* < PELATU, *Fiagant* < \*FILANTE. Aussi *Piau* < PILE.

### A3) Consonantisme

a) K et G + A donnent très normalement [ts et dz], ex. *Chassanha* [tsa'çona] < \*CASSANIA, *janilié* [dzani'le] < GALLINA + -ÁRIU.

Devant les autres voyelles *ch* et *j* (ou *g* + *e*, *i*) se prononcent plutôt [tç] et [dj] quoiqu'au moins en toponymie on note parfois des flottements.

Avec [k] et [gw] (de *w* germanique) *k* et *g* restent intacts : on a par exemple *Casseira* < QUASSARE et *gana* < \*WADANA.

b) dans cette région, le -d- intervocalique s'efface complètement : \*WADANA > *gaana* > *Gana*.

c) -l- intervocalique > [-g-], par ex. *Piagut*, *Piagat*, *Fiagant*, *Chassanhoga* (< + suff. -OLA).

Normalement, le double -ll- se simplifie en -l- seul ; on a dans la microtoponymie de Vebret deux exceptions dans lesquelles -ll- > -g- comme le -l- simple : *Davagant* en face d'un verbe *davalà* généralisé, et *Moga* > \*MOLL(I)A en face de *Mouleira* venu aussi de MOLL- + -ARIU.

d) [s] et [z] à l'initiale ou à l'intervocalique sont toujours chuintés en [ç] et [j] : *Cirié* [çi'ryé], *Pisseira* [pi'çeira], *Souleira* [çv'leira], *Nousié* [nu'jye], *Pouzata* [pu'jata], *Raza* ['raja], etc.

e) les consonnes devant *i* issu du *i* roman qui vient lui-même du *i* long latin sont mouillées. Ce phénomène ne se rencontre pas en principe devant un *i* secondaire, produit de *é* fermé ou de la réduction des diphtongues [-aɪ] et [-eɪ]. Il arrive cependant que l'on trouve des mouillures et des palatalisations avec ces [i] secondaires : c'est ainsi qu'à côté de *Laquit* [la'ki] "petite mare" nous avons recueilli [la'ti]. Avec les labiales *p*, *b*, le phénomène peut aller jusqu'au dégagement d'une sifflante.

f) le groupe [kl] est mouillé en [kɫ] : *Clàuzer* [kɫov'zèr], *Clida* ['kɫida] devant les voyelles précitées.

Dans deux cas au moins, ce groupe passe à [j] et même selon les sujets à [y] : EC]CLESIA > ['jeija], CLAUD(I)US > ['jaude], cf. français *église* et *Claude*, occitan *gleisa* et *Glaude*. Il en est de même pour le groupe [gl] : *Guillaume* > ['jaume] ou ['yaume], sans doute par le stade \**Gliaume*.

g) les consonnes finales, latines ou romanes, sont toutes tombées, à l'exception, dans certains cas, du -r : FLORE > *flour* ['flvr]. Se maintient également le -r < -l et -lh finaux : *Clàuzèr* [kloʒ'jèr], *vier* ['vyer].

Dans chaque notice, nous signalons éventuellement les problèmes phonétiques qui se posent et la solution que nous proposons.

## B) Morphologie

Nous n'indiquons ici que les quelques notions qui intéressent la toponymie.

1) Pluriel des noms et des adjectifs : nous ne notons pas le -s final tombé depuis la fin du Moyen-Âge, par ex. *lous Turon*, *las Auba*.

2) Article défini. Au pluriel il est *lous* et *las* devant voyelle [luʒ, laʒ] et devant occlusive sourde *k, p, t* [luç, laç] : *lous Caire*, *lous Turon*, *las Auba*, *las Tauga*. Ailleurs, il est devenu *lei* ou *li* [lej, liy ou li] : *lei Murat*, *lei Barta*.

Mais il faut bien reconnaître que cet usage n'a rien de rigoureux et que nous avons noté bien des flottements selon les témoins. Pour homogénéiser notre texte, nous l'avons "normalisé" selon l'usage signalé plus haut.

3) Articles "contractés" : en auvergnat médiéval, la préposition locative étant *en*, *en lo* > *el*, *en los* et *en las* > *es* fréquents dans les chartes et le terrier de Cheyssac. Aujourd'hui nous n'avons plus *es* que dans *es Tiougasseira*, au-dessus du village de Serre. Dans *Verchalles* (en auvergnat *Varchaire*) et dans *Verbos*, nous pensons pouvoir reconnaître avec quelque raison *vers lo chailhe* et *vers el bos* (voir ces termes).

Avec *de*, l'article masculin au singulier et pluriel se contracte en *der* < *del* < *de lo* et en *dei* ou *di* < *de lous* et < *de lei*, par ex. *lou Prat der Bos*, *la Font dei Turon*. Au féminin on n'a pas de contraction : *lou Suc de lei Fourcha* (Terrier de Cheyssac : *de las Fourches*), *la Plana de las Auba*.

## C) Syntaxe

Par définition la toponymie ne présente pas de problèmes de syntaxe. Un fait mérite cependant d'être signalé dans le cas de Vebret, c'est la construction absolue – ou asyndétique – du complément de nom. On a ainsi *lou Lac l'Anhèr*, *la Rocha Moutou*, *lou Prat Lac*, auxquels on peut joindre *le Pré Moulin*, réplique française de l'occitan normal *lou Prat der Mouguir*. On a relevé aussi dans la descente vers *l'Ourseira*, *la Costa Pech Gros* "la côte (du) Puy Gros". En principe, cette construction ne se rencontre, en occ.

comme en afr., que si le second élément est un nom de personne. Or ce n'est pas le cas ici. Si *Lac* se rencontre comme NP, ce n'est pas le cas d'*Anhèr* ni de *Moutou*. En outre, pour *la Rocha Moutou* tous les témoins sont formels, c'est bien le lieu où les habitants de Courtilles venaient garder leurs moutons. Force nous est d'admettre qu'en l'occurrence l'usage le plus courant de la langue littéraire et juridique a subi une entorse, tout comme l'évolution phonétique dans [dava'gõ] et ['moga]. Certes, la toponymie ne saurait impunément s'affranchir des règles de la philologie comme le croient trop souvent des amateurs (peu) éclairés. Mais il arrive quelquefois que sous des influences peu faciles à déceler, ces règles subissent quelques entorses.

### III) Documentation et méthode d'étude

#### 1) Le cadastre dit "napoléonien" (en abrégé CN).

C'est le point de départ obligé de tout travail en microtoponymie. L'origine du projet remonte à un décret de la Convention datant de 1791 : il s'agissait en fait de confirmer la propriété des acquéreurs de biens nationaux. Mais sa mise en œuvre progressive ne fut codifiée que sous le Consulat et l'Empire et son achèvement définitif n'intervint que vers la fin de la Monarchie de Juillet. Ce n'est donc qu'assez improprement qu'il est appelé "napoléonien". Le cadastre de Boureuilles utilisé par J. Babin date de 1837, celui de Vebret est de 1827.

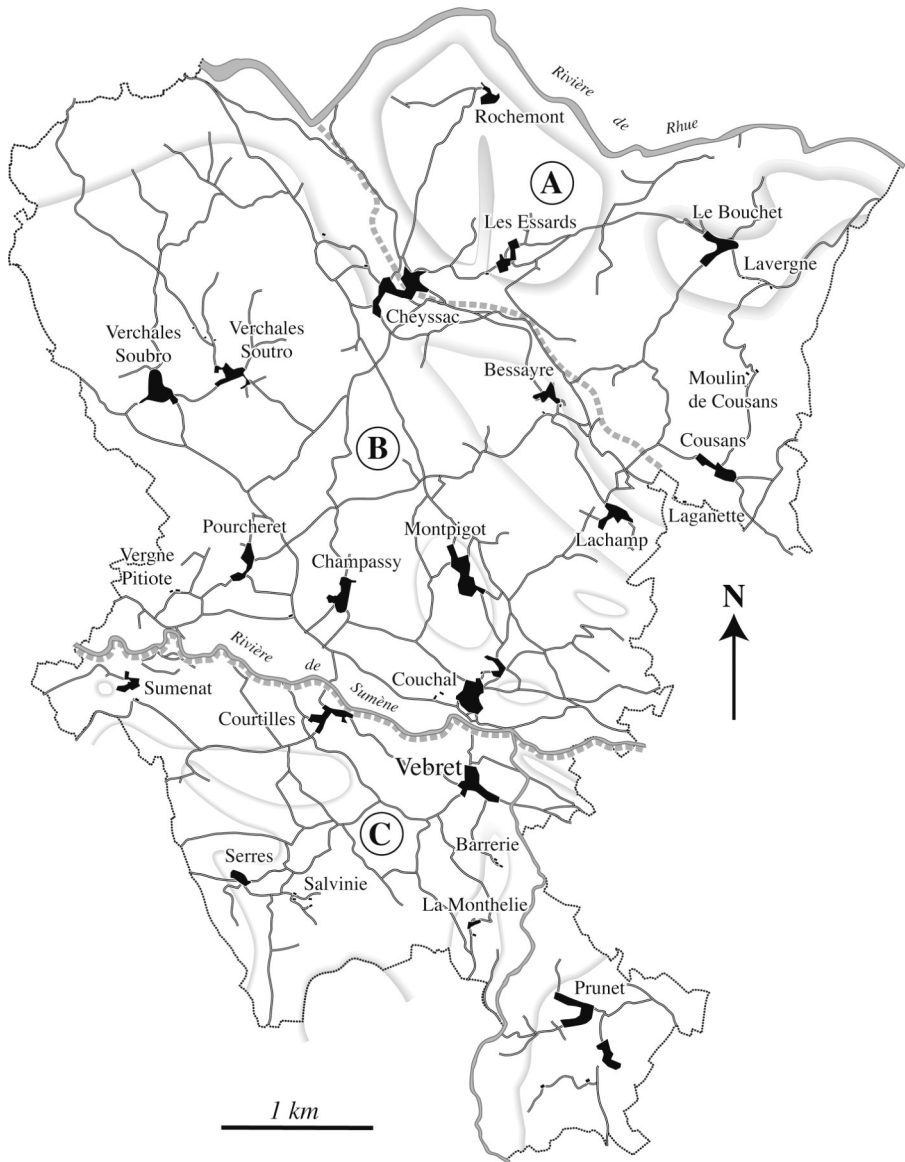
Ce cadastre a été révisé après la Deuxième Guerre mondiale, vers 1946-48, les incessantes mutations foncières au cours du 19<sup>e</sup> siècle et au début du 20<sup>e</sup> ayant rendu cette opération indispensable. Mais ce nouveau document ne présente plus d'intérêt pour la recherche toponymique, la plupart des appellatifs de NL n'y figurant plus. Et ne parlons pas de la dernière révision suite au remembrement de 1981-82 qui ne comporte plus que des lettres et des chiffres : ultime avatar d'une vieille culture rurale parvenue à l'âge de l'informatique !

Tout cadastre "napoléonien" se compose de trois parties :

a) L'Etat des Sections : c'est la liste nominale des parcelles avec leur numéro, le nom du propriétaire, la nature du terrain ...

À Vebret, cet état comporte trois parties : A, section de Cheyssac, numéroté de 1 à 1028 ; B, section de Couchal, de 1 à 2559 ; C, section de Vebret, de 1 à 1483, soit un total de 5070 parcelles numérotées auxquelles il faut ajouter une dizaine de numéros "bis".

Le premier travail a donc consisté en un dépouillement de cet état des sections, avec mise en fiches de ces appellatifs accompagnés de leur numéro cadastral. Ce document est appelé aujourd'hui "Tableau récapitulatif".



Les lieux habités de la commune de Vebret, et la délimitation des trois sections (A, B, C) d'après le "Tableau d'assemblage" du cadastre "napoléonien" de 1827.

b) Le Plan : c'est la présentation du finage de la commune, secteur par secteur, avec les limites de toutes les parcelles et l'indication de leur numéro. Comme il s'agit d'une projection plane, le relief n'est pas indiqué. Mais quand celui-ci est accidenté, comme c'est le cas à Vebret, il est assez facile de s'y retrouver.

Ce plan ayant été réalisé à petite échelle (1/2.500<sup>e</sup> à Vebret), il convient d'en (faire) faire plusieurs jeux de photos pour le rendre aisément transportable auprès des témoins et sur le terrain. Grâce à l'original, il faut que sur l'un des jeux les numéros apparaissent nettement ; sur un autre, y faire figurer les appellatifs tels qu'ils sont fournis par le dépouillement de l'état des sections ; et sur un troisième les appellatifs tels qu'ils sont recueillis par voix orale auprès des témoins. Ce procédé permet de regrouper les appellatifs appartenant à la même série : par exemple *les Turons* en A 311 à 315, 323 à 325 et C 1260 à 1328 qui appartiennent incontestablement à la même série oronymique, tout en les distinguant de quasi homonymes de nature très différente, comme *Teron* en C 44, qui lui serait un hydronyme si son existence était bien attestée par les témoins, ce qui n'est pas le cas. De même, toute la série des *Barta* se définit nettement par une pente boisée et broussailleuse sauf celle en B 909, 911, 912, 914 et 915, prés humides en bordure de la Sumène qui ne peut donc s'expliquer que par un anthroponyme.

Inversement, le plan permet de réunir un même tènement séparé par les nécessités du découpage du CN : *le Gourg Nié* en A 965 et 967 est contigu au même appellatif en B 2345 et 2346. Ce "gouffre noir" tire son nom d'un trou profond de la rivière Rhue qui coule à proximité.

La proximité ou l'inclusion dans un ensemble bien identifié permet, grâce au plan, d'élucider facilement certaines aberrations graphiques : ainsi *Chaudas* est à rattacher à *Gujas* [gu'dza] (A 214 et A 203, 215 à 217). Le *Champ de Cougassaire* (C 1147) est en fait celui d'*Estiougasseira* voisin (C 1137 à 1143, 1145 et 1146, 1161, etc.).

Les voies de communication constituent en général d'assez bons points de repère. Mais il faut bien sûr prendre garde qu'aujourd'hui, surtout avec le développement des voies rapides, des déviations, des élargissements, etc., elles peuvent s'éloigner sensiblement du tracé de celles du début du 19<sup>e</sup> siècle. C'est ainsi que le lieu-dit *la Cournita* situé au nord de l'actuelle D22 était en fait au sud de l'ancien tracé serpentant au fond d'une petite combe. On peut faire une remarque analogue pour *la Vernha Redounda* décalée par rapport à l'actuelle D3.

Le plan permet enfin de retrouver certaines formes de terrain, disparues aujourd'hui, mais justifiant l'appellatif actuel : *lou Cantou* (B 403 et 404) avait bien une forme de coin ; *la Lonja* était de forme allongée ; *l'Apcha*, retrouvé grâce à des archives (CN *Arche* et *Aste* !) affectait bien une forme de trapèze rappelant un fer de hache.

c) Les Matrices cadastrales : ce sont les registres contenant la liste des propriétaires, par ordre alphabétique, avec le nom, le numéro et la nature des parcelles constituant leur bien foncier. Elles sont en général de peu d'intérêt pour le toponymiste car, rédigées par les mêmes rédacteurs que ceux de l'état des sections, elles présentent les mêmes problèmes de graphie.

d) Les rédacteurs et le problème des graphies.

Les ingénieurs rédacteurs du CN sont très vraisemblablement aurillacois. En effet une forme *Bocouneiro* pour *Bacouneira* et bien d'autres analogues où les *-a-* atones, à l'intérieur ou en finale, passent à *-o-* sont déjà caractéristiques. Pour *Pech* ['pe] "puy, hauteur qui domine un compartiment de terrain donné" on trouve *Puech* ['pwɛtç] forme typiquement languedocienne. Est typique aussi le flottement dans la palatalisation de *k + a* : on a *Cassagne* et *Chassagne* pour [tsa'çɔŋa] ; *Chasseire* pour *Casseire*.

Ce qui a aussi beaucoup gêné nos rédacteurs c'est la mouillure des consonnes devant *-i-* roman issu de *-i-* long latin. Contrairement à ce que soutiennent les partisans de l'unité occitane, ce phénomène est ancien et remonte vraisemblablement à la fin du Moyen-Âge comme semblent bien l'indiquer la fermeture de *e* fermé en *i* (*mins* pour *mens* "moins") et dans Dienne, le redoublement systématique de *i < i* long latin, par ex. *vii* "vin". Quoiqu'il en soit, on a une collection de cacographies invraisemblables : *le Fourchas* "la grande fourche" pour *le Charchau* (NF *Chalchat*), *le Purgatori*, *le Purgatoire* ou *le Precatoris* pour *le Pica-tort* "endroit où l'on pioche tordu", *la Borloutte* au lieu de *la Bartoumba*, *lou Tilhougit* "le petit tilleul" est devenu *Tignes*, *lou Triscouei* *le Tresquenet*, *lei Varaire les Aivorays*, etc. Pour *le Puy*, on a *Peux*, une des formes médiévales, mais aussi *le Puech*, *le Pe(ch)*, etc. et même le français *Puy*.

Un appellatif spécifique comme *talve* en français régional qui désigne un enclos agricole assez difficile à caractériser et qui se dit *tauga* ['taɥga] en auvergnat, apparaît sous des graphies multiples : *Talo*, *Tago*, *Talvo*, *Taug(u)e*, *Togo* et bien d'autres encore. Le chuintement généralisé (*s, z > ç, j*), inconnu de l'aurillacois, a dû aussi fortement désorienter les rédacteurs.

Il arrive cependant que le CN donne des formes satisfaisantes : soit authentifiées par les archives disponibles, ainsi la forme de l'actuel *Montplaisir* est donnée comme *Montpied* par le CN. C'est exactement ce qu'on a dans le Terrier de Cheyssac en 1584, sans que cette forme soit explicable pour autant, en particulier *-pied* : nous sommes en effet dans une zone où le *è* ouvert latin ne diphtongue pas, même sous l'influence de *-y*, ainsi on a *lei*, *mei* < LECTU, MEDIU, à l'exception de *vier* < VET(U)LU, sans doute forme venue du Midi par l'Aurillacois, et du suffixe masculin ['ye] (féminin ['ejra]) < lat. -ÁRIU.

Parfois le CN donne la forme correcte ou à peu près, alors que la forme orale est franchement fantaisiste. *Le Soulhage* du CN est étayé par un *Essouliage* “lieu ensoleillé” en 1614, alors que la forme orale était *Suc Guilhage* (?). De même *ves buja* à *Veyssier* a un sens alors que la forme orale moderne [ve 'vij a ve'sye] n'en a pas.

A défaut de toute autre attestation, la forme du CN présente une forme satisfaisante en elle-même.

*Coudenat*, inconnu de tous les témoins, est bien connu en auvergnat au sens de “terrain aride, pelé” (cf. NDGFA et DGAF), hypothèse confirmée par la nature du terrain.

Parfois, on peut déduire la forme correcte de la topographie : *le Fond del Vert* semble bien être une *Font der Vernhe* “la source de l’aulne”. Il y a effectivement à cet endroit un terrain humide avec des aulnes, *lou vernhe* “l’aulne” en auvergnat.

## 2) L'enquête orale.

La mauvaise qualité des graphies fournies par l'état des sections du CN nécessitait donc l'appel à des témoins susceptibles de fournir oralement la forme correcte correspondante.

Il fallait donc trouver les personnes adéquates, c'est-à-dire répondant à deux conditions principales : avoir une bonne connaissance du parler auvergnat de Vebret et une bonne connaissance du terrain concerné, des différentes parcelles, de leurs limites, etc. Etant donné la dispersion de l'habitat sur le territoire de la commune de Vebret (voir *Lieux habités*), un témoin par village était nécessaire. Dans un ou deux cas, ce ne fut pas possible ; par contre dans d'autres cas, nous pûmes trouver pour un même village deux ou trois personnes correspondant aux critères énoncés ci-dessus, et il nous fut possible de comparer les témoignages.

L'utilisation des photos du plan bien renseignées nous fut très utile.

En outre, l'exploration de la quasi totalité de la commune à l'occasion de longues parties de chasse nous fut d'une grande utilité car, sauf certains secteurs inaccessibles ou sans intérêt cynégétique, nous connaissions personnellement de façon fort satisfaisante la plupart des secteurs concernés.

Ajoutons que si nous n'avions pas entrepris, avec l'aide de Ph. Olivier, cette recherche il y a près d'une trentaine d'années, une telle démarche d'enquête orale serait aujourd'hui à peu près impossible : le parler de Vebret est en voie de disparition accélérée et seuls quelques personnes le conservent enfoui au fond de leur conscience linguistique, faute d'interlocuteurs pour en user habituellement. La disparition des petites propriétés rurales, le remembrement, les lotissements, le changement de population avec la multiplication des résidences secondaires font que le souvenir des noms de lieux ne subsiste plus qu'à l'état de vestige dans la grande majorité de la population.

Comme l'ont souhaité dans leurs articles et comptes-rendus J.-P. Chambon et P. Fabre, entre autres, les études de microtoponymie ne doivent pas se ramener à une recherche scolaire et paresseuse de la seule étymologie mais faire appel à d'autres disciplines : philologie et dialectologie au premier chef, bien sûr, mais aussi histoire, folklore, économie rurale, etc. L'enquête toponymique doit se doubler d'une enquête ethnologique, dans la mesure du possible.

Nous avons pu découvrir des vocables propres à la région de Vebret ou mettre en évidence la signification très particulière de termes connus par ailleurs : *abòut* "nasse à anguilles" (seule autre attestation *abòut*, donné comme rouergat dans le DOF, repris de Vayssier *obòut*) ; *asta* "partie haute d'un versant" ; *barta* "talus (ou pente) arboré et broussailleux" (ne remonte pas plus au nord que le nord de l'Aveyron selon le FEW), "buisson, hallier, etc." d'après le NDGFA, le DGAF, le FOA, l'ALMC) ; *bouème* "osier dont on fait les paniers" ; *couela* "bande de terrain" ; *gana* "élargissement d'un ruisseau permettant de le franchir à pied sec" ; *grazilhié* "terrain sablonneux mélangé de gravier".

Certains témoins, mais beaucoup plus rarement, peuvent nous mettre sur la voie de l'étymologie. Le lieu-dit *lous Eigar* [i'gar] est à rattacher à *aiga* "eau", hypothèse confirmée par La Conterrie, *Velay* n° 242 et le DAOA *aigal* "bief".

Parfois, c'est une indication d'ordre ethnologique qui peut mettre sur la voie d'une étymologie possible. Un témoin nous a indiqué que *la Tinleira* était un communal où les habitants du village de Verchalles venaient ramasser du bois mort. Nous avons ainsi pu rapprocher ce NL de *tinha* "branchage", terme encore attesté dans certaines régions d'Auvergne.

Le témoignage peut expliquer un lieu-dit qui ne fait problème que par sa situation topographique. Ainsi *la Bounda* en B 1857 à Verchalles Soubrò témoigne de l'existence d'un ancien moulin, existence confirmée par un témoin, alors que rien aujourd'hui ne subsiste d'un tel établissement.

C'est aussi un témoignage qui nous a indiqué que *planchou* (-ouna) désigne non une forme de terrain mais un pont sommaire sur un cours d'eau ou un fossé.

Les légendes concernant *la Font Sant Loi* "la source de St Louis", où le roi aurait fait boire son cheval en laissant la marque de son sabot sur une roche voisine, et celles ayant trait au village maudit de *la Furale*, peuplé de lépreux et détruit à la suite d'une épidémie au Moyen-Âge (sans doute la Grande Peste noire de 1348) sont aussi des traditions orales.

Il ne faut pas cependant accepter les témoignages oraux sans esprit critique. Ils doivent correspondre aux règles de la philologie et surtout à la simple vraisemblance : *lou Langueirou* n'a rien à voir avec la longueur de la pièce de terre considérée mais désigne une rigole ; *lou Chaster* ne désigne pas l'emplacement d'un ancien château mais la forme particulière du "suc" situé à cet endroit ; *lou Lac l'Anher* "le lac de l'agneau" n'évoque sans doute

pas la noyade d'un agneau dans cette mare peu profonde et asséchée les trois quarts de l'année mais sans doute une légende plus ancienne comme l'indique la construction absolue du complément de nom, tournure médiévale s'il en est ; *la Rateira* n'a rien à voir avec des rats mais désigne l'eau qui court et les ravins où elle passe ; *la Tauga d'Escu* n'évoque pas un quelconque trésor mais est tout simplement une *tauga escura* ("obscur, privée de soleil") ; *la Toumba de la Fina* ne signale pas la sépulture d'une personne, invraisemblable dans l'endroit perdu où elle se situerait, mais plus vraisemblablement un dolmen ou quelque chose d'analogue.

### 3) Importance de l'identification sur le terrain.

Si l'étude de la microtoponymie ne peut se contenter de la seule élucidation de l'étymologie, elle ne doit pas s'appuyer uniquement sur les manuels et dictionnaires, les cartes, même à petite échelle, et le cadastre napoléonien. La connaissance exacte du terrain est souvent indispensable pour éviter les interprétations arbitraires. Nous allons en donner une série d'exemples, liste qui n'est pas limitative :

– *l'Agai Prumié et Darié* : ce tènement est situé quasiment à côté du point le plus haut du plateau de la Besseire, au débouché de l'ancien chemin qui rejoignait Cheyssac (chemin qui ne figure pas sur le CN). Cette situation nous a permis de voir dans *Agai* un déverbal d'un *agueità* attesté dans le Cantal, et ayant le sens de "poste de guet" ;

– *la Barta* : c'est le terme même dont l'interprétation a été l'occasion de bien des flottements. Le FEW 1, 262a, qui le fait venir d'un gaulois \*BARROS "buisson, broussailles" nous dit qu'il ne dépasse pas le nord de l'Aveyron et Vivarais vers le nord. P. Bonnaud, dans le FOA, dit qu'en auvergnat il est sorti de l'usage dialectal mais dans son NDGFA il l'a recueilli au sens de "taillis de jeunes hêtres". Les témoins s'en souviennent vaguement au sens de "petit bois". En fait, c'est une pente boisée et broussailleuse, et plus spécialement un talus avec de grands arbres ;

– *Bramafam* litt. "crie la faim" désigne normalement un terrain pauvre et sec où le bétail ne mange pas à sa faim. Ce n'est pas le cas ici puisqu'il s'agit d'un pré – ou d'une pâture – relativement gras, dans une région où les terrains arides ne manquent pas. Il s'agit donc plutôt du surnom du propriétaire sans doute réputé pour son avarice et son inaptitude à soigner correctement son bétail.

– *lou Brelh* : ce pré, [lv 'bré] en auvergnat, situé à Prunet Bas, sans caractéristique particulière, exclut une explication par *bres* "berceau". Il vaut mieux y voir la forme moderne de *breil* < gaulois \*BROGILOS "petit bois", attesté à Rochemont, autre village de la commune, par le terrier de Cheyssac, mais non localisable.

– *la Courseira* "raccourci" (chemin). Connue seulement par des textes d'archives. Situé dans le secteur de Courtilles, ce terme désignait très

vraisemblablement le chemin direct (aujourd'hui disparu) qui reliait ce village au bourg de Vebret.

– *las Envirounada* : la forme ancienne *las Viironadas* s'explique par les méandres et tourbillons de la Rhue qui limite ce tènement au nord.

– *la Gana* : le nom commun a des acceptions assez variées en auvergnat (voir DGAF). A Vebret, c'est surtout un quasi synonyme de *gourg* "trou d'eau assez profond". Par contre tous les toponymes *la Gana* de Vebret correspondent à l'élargissement d'un ruisseau qui permet de le traverser à gué, voire à pied sec. Il se distingue de *gua* qui concerne un gué sur un cours d'eau plus important et qui n'apparaît que dans des documents écrits bien antérieurs au CN.

– *la Jalhina* désigne un pré sous le village de Serre d'où jaillissent de nombreuses sources. Plutôt que d'invoquer le nom commun *jalina* qui signifie "poule" en auvergnat médiéval et qu'il faudrait comprendre comme un sobriquet, il vaut mieux rattacher l'étymologie de ce toponyme à un radical *jall-* "eau jaillissante" (cf. Arzac et aussi le NL *les Jaleines*, avec ses nombreuses sources, sur la commune proche de Collandres).

– *lou Lac* est un terrain qui s'inonde de façon temporaire lors de pluies abondantes. Seul *lou Lac l'Anher* est une mare mais qui s'assèche facilement.

– *lei Marlat* : l'aspect de la bordure de ce plateau rocheux dominant le village de Couchal, avec son alternance de buttes rocheuses et d'intervalles en creux nous a fait préférer une explication par *merlat* "crénelé" à la classique *merula* "merle" qui aurait en outre présenté un suffixe *-at* obscur.

– *lei Moga* : exemple même de microtoponyme où la méconnaissance du terrain peut amener à de graves erreurs. Nous l'avions interprété comme *moga* "meule de foin ou de paille" mais les manuels nous ont appris qu'en auvergnat *moga* ne désigne finalement que les meules de moulin. Nous allions nous rabattre sur une interprétation par "grosses roches" quand nous nous sommes rendu compte que cet appellatif concernait ... un pré marécageux. Nous avons donc adopté une explication par MOLLIS "terrain mou", attesté dans Arzac, avec une difficulté due au traitement particulier du double *-ll-* à l'intervocalique qui reste normalement *-l-*. Mais il y a aussi *lou Davagant* "le versant" bien qu'Atlas et Dictionnaires n'indiquent pour le verbe que la forme *davalà*.

– *lei Mouleira* : là aussi il s'agit de "terrains mous et humides". Mais si c'est vrai dans certains cas (avec une certaine bonne volonté), il y en a deux ou trois qui ne présentent aucune trace d'humidité.

– *lou Riau* et *lou Riou* : dans le premier cas, il s'agit d'un ruisseau temporaire, dans le second d'un ruisseau à peu près permanent, l'un ne coule qu'à la suite de fortes pluies, le second ne tarit que lors de grosses sécheresses.

Il arrive parfois que la situation topographique permette de rétablir avec quelque vraisemblance une graphie du CN : ainsi en C 1457 le *Suc de la Pré*

*Carrière*, situé à proximité de la route de Saignes à Vebret, permet de supposer un *Suc der Prat de la Chareira*.

La topographie peut aussi confirmer un microtoponyme attesté uniquement par le CN et inconnu de tous les témoins : ainsi *les Goutilles de las Chabanes* en B 578. La *goutte* désigne une petite source, un ruisseau qui coule goutte à goutte, ce qui est le cas ici. C'est un appellatif bien connu des toponymistes.

#### 4) Les Archives

L'étalement, que l'on pourra juger excessif, dans le temps de ce travail de recherche sur la microtoponymie de Vebret a eu au moins l'avantage de permettre à Ph. Olivier de découvrir et de dépouiller un grand nombre d'archives comportant des mentions de lieux-dits.

Les plus anciens de ces documents remontent en général au 14<sup>e</sup> siècle. La trouvaille la plus importante a été celle du terrier de la seigneurie de Cheyssac (1584) (Archives Départementales du Cantal, cote 1 J 417), village situé au nord de la commune, et qui fournit les noms de lieux-dits de ce village et ceux de Rochemont et des Essarts, en fait l'ensemble des terrains en bordure de la Rhue, en limite du département actuel de la Corrèze (à l'exception du plateau de Verchalles). Un autre groupe important a été constitué par les archives concernant la commanderie d'Hospitaliers installée dans le village de Courtilles et qui a existé au moins juridiquement jusqu'en 1789. Les terriers d'Auteroche-Couzans du 15<sup>e</sup> s. fournissent également un nombre important de toponymes.

Les archives de l'étude notariale Barrier de Vebret qui remontent au 17<sup>e</sup> siècle et qui sont actuellement déposées aux Archives départementales du Cantal (cote 3 E 279) n'ont pu être exploitées de façon approfondie en raison de la grande masse de documents contenus dans ces archives.

On trouvera en Bibliographie le détail de ces documents. Nous allons passer en revue quelques problèmes posés par les archives.

##### a) Dichotomie forme ancienne / forme moderne

La saine doctrine en toponymie veut que l'on parte toujours de la forme la plus anciennement attestée. Nègre dans sa *Toponymie Générale de la France* a appliqué mécaniquement ce principe. Dans deux cas au moins, nous nous en sommes écarté.

Pour le bourg de Vebret, Nègre (TGF 3576) se réfère à une attestation du Cartulaire de Brioude (document édité en 1935 par A. et M. Baudot) datée de 917, *in vicaria Ebredenensi*, dans laquelle il voit, d'après D. Ellis Evans (*Gaulish Personal Names* 346), un étymon gaulois alors que toutes les autres formes postérieures sont en *v-* initial. Or, rien ne prouve que la première forme ne soit pas fautive, ni qu'elle représente bien le Vebret actuel. Depuis le 10<sup>e</sup> siècle, tant de villages ont disparu que celui du Cartulaire peut en être

un, sans rapport avec celui qui nous intéresse. En outre, pour les besoins de sa cause, Nègre est infidèle à ses principes puisqu'il prétend, sans aucune justification, qu'il faut lire \**Ebredensi* au lieu d'*Ebredenensi*, reconnaissant par là implicitement que la première forme peut être erronée.

Pour le village de Verchalles, actuellement [var'tsaïre], nous préférons partir de *Verchallis*, forme du 16<sup>e</sup> siècle (Terrier de Cheyssac) ou du 17<sup>e</sup> siècle (RP de Vebret) qui représente à peu près certainement une prononciation [ver'tsaïle] plutôt que de la forme *Verchalet* du 14<sup>e</sup> siècle, et qui peut s'expliquer par *ver(s)* prép. loc. et *chaille* "roche". Le passage moderne de [-'aïle] à [-'aïre] ne pose pas de problème phonétique. Cela nous a permis d'abandonner l'étymologie par \**VERVECARIA* proposée dans les *Mélanges Sindou* (I, p. 65), peu satisfaisante face à la forme normale *verchère* attestée dans le Puy-de-Dôme. Néanmoins, nous avons pu isoler *Varchairou*, situé à Verchalles mais inconnu des témoins, au sens de "terrain attribué en dot".

Il arrive que la forme ancienne évite une fausse piste. Ainsi *Couè* est *Cohel* en 1592 : il est donc préférable d'y voir une forme issue de *codel*, de CODA, parallèle au féminin *Coela*, et non pas une autre forme de *Coudèr* : il serait invraisemblable qu'un étymon celtique, entré dans la langue dès le gallo-roman, ait pu avoir deux aboutissements différents.

Parfois nous avons été contraint d'abandonner l'explication par la forme orale moderne qui nous paraissait plus satisfaisante du point de vue de la topographie, au profit de la forme ancienne et écrite authentifiée par l'abondance et la fiabilité des documents :

– le *Prat Coustèr*, avec sa partie en pente et le talus qui le limite en partie était en fait un *Prat Corteis*, où *Corteis*, avec ses connotations particulières ('courtois') est difficile à expliquer ;

– le village de *Sumenat* tire bien son nom de la rivière la Sumène, comme le proposait Lebel. La forme *Samenat* (forme orale [çame'na]) qui convenait mieux au site (ensemble de jardins et de petits terrains ensemencés) n'apparaît qu'en 1685 et une seule fois dans le CN.

Enfin, il arrive que la forme ancienne soit inexplicable alors que la forme moderne ne fait pas difficulté. Ainsi *Roume* qui se rattache à une racine \**rom-*, bien attestée en oronymie, est *Rame* dans le terrier de Cheyssac, continué vraisemblablement par le *Rome* du CN (les rédacteurs notent en général le son [-v-] par -ou-). L'affluent de la Sumène, *lou Vioulou* s'explique bien par *viol* "sentier". Le *Viauroux* ancien reste obscur, même si le passage de *viaur-* à *vioul-* peut s'expliquer phonétiquement.

b) Toponymes identifiés ou confirmés grâce aux archives

- *Lou Brau* sur le territoire de Cheyssac (A 793) peut s'identifier à *es Brohalz* du terrier de Cheyssac (1584) "talus qui forme la lisière d'un champ".

- *Campum (...)* delz *Anolhars* en 1463, peut s'identifier à *Jounouliat* du CN inconnu de tous les témoins de Sumenat, Courtilles et Serre.

- *La Costa Nigra* : dans le CN sur le territoire de Rochemont, mais inconnu des témoins. On a bien *En Coste Negre* sur le terrier de Cheyssac en 1584.

- *Linheira* : on pouvait hésiter entre un dérivé de *lin*, plante textile, et de *linha* "bois de chauffage" encore attesté dans le Mauriacois. Mais un document du préfet du Cantal daté de 1853 atteste qu'il y avait encore au 19<sup>e</sup> siècle dans le canton de Saignes quelques parcelles consacrées à la culture du lin.

- *Lou Prat Bachalas* : les formes orales recueillies étaient hésitantes, le terrier de Cheyssac a donné la bonne (*pré appelé de Bachala*).

- *Lou Prat Lac* : ferme disparue sur Prunet (1397). La forme orale était *Prèlà* ou *Perlà*.

- *Lous Prat St Jan* : les *Prés St Jean* sur Cheyssac. Le CN a *Moret St Jean* (!). Dans le terrier de Cheyssac, c'est *lous Prats de Mossen Jehan*.

- *Le Suc de l'Empeire* signalé par Jouve I, 18 peut s'identifier, d'après la localisation, au *Champeyre* en C 1348, inconnu de tous les témoins.

c) NL fournis seulement par les archives et identifiés de différentes manières

Dans plusieurs des exemples du paragraphe précédent, tirés d'archives anciennes, le CN fournissait une indication complémentaire. Dans d'autres cas, ce sont les indications des parcelles contiguës contenues dans le terrier de Cheyssac, la mention d'un *chazau* "bâtiment en ruine" en B 1338 qui permettent de situer un *Detras lo Cellier* et de le localiser en B 1348, devenu *lou Suc de Georges*. Ailleurs c'est la topographie elle-même : *lo Champ de la Planesa del Peuch* et *lo Pogholo* (Terrier d'Auteroche et Couzans, 1463) peuvent s'identifier, à Sumenat, au *Pech et Champ Grand* (C 1489), petite élévation située au dessus de la Sumène (plus un terrain plat). De même *la Courseira* "le raccourci" au 16<sup>e</sup> siècle dans le secteur de Courtilles désigne très vraisemblablement le chemin direct de Courtilles à Vebret. La route de Vebret à Saignes, rétablie par le remembrement, est sans doute *l'Estrade* signalée en 1640, et encore en 1649 et 1691.

d) NL fournis par les archives mais non localisables

Nous trouvons d'abord des fermes (ou des villages ?) disparues :

- *la Bastida* (1431, sur Couchal) ;

- *les Chastetoux*, sans doute *-loux* (*Bois de l'Ourseira* ?), mais seulement en 1857 : aucune mention auparavant ;

- *Fossart* (1397, sur Prunet ?) ;

- *la Jarigha* (1397, sur Prunet ?) ;

- *la Malapeyra* (1431 sur Couchal) sans doute différent de *la Maga Peira* que l'on a près de la Montélie.

D'autres lieux-dits, parfaitement clairs du point de vue sémantique et étymologique, n'ont pu être localisés. C'est le cas de nombreux jardins (*ort*) indiqués sur le terrier de Cheyssac. On a encore *Maufraux* "mauvais terrain broussailleux" sur Cheyssac (1584), *le Prat del Prunyé* sur Cheyssac (1584), le *pratum de la Tremoleyra* à Couchal (1475) et *Tremoleyre* sur Courtilles (1549), etc.

Le lecteur trouvera ces lieux-dits à leur place dans les différentes rubriques dont ils relèvent.

## 5) Les manuels

Différents ouvrages ayant trait à la dialectologie, à la géographie linguistique et à l'onomastique en général nous ont permis d'élucider ou de préciser la valeur de certains toponymes.

Arsac, malgré des étymologies souvent fantaisistes, nous a fourni un gros apport qui souligne la parenté remarquée sur d'autres plans, entre les parlers de la Haute-Loire et ceux du Cantal palatalisant. *L'Apcha* "terrain grossièrement en forme de fer de hache" a permis d'élucider *Asta* et *Archa* près de Sumenat, grâce à un *Champ de l'Apcha* figurant dans les archives de 1463. *La Bacouneira* désigne une charcuterie (où l'on vend des *bacou* ou porcs salés, sans que l'on voie pour autant la raison de la dénomination de ce terrain près du village de Cheyssac). *Fiagant*, p. près. du verbe *fiagà* "filer", est le type même du lieu-dit que l'étymologie n'éclaire en rien. Selon Arsac (aussi DGAF, NDGFA) c'est une rigole d'irrigation. *Fritihou* est un terrain défriché. *Moga* est une forme aberrante pour *Mola* "terrain marécageux".

Astor nous a éclairé *lou Batut*, considéré en général comme désignant un sentier (ex. Nègre dans sa TGF). Il s'agit d'un *abatut* à l'origine pour désigner un terrain déboisé devenu *la Batut* puis *lou Batut*. Et effectivement, à Vebret dans deux cas sur trois, l'explication par "sentier" ne convenait pas. *Cornabèu*, avec son *o* maintenu en initiale atone nous paraissait mystérieux jusqu'à ce qu'Astor nous signale un *Escornebeuf* dans le Gers "endroit où il fait un vent à décorner les bœufs" (cf. aussi Nègre TGF 22431).

L'Atlas linguistique du Massif central (ALMC) de P. Nauton nous a fourni au pt. 14 une *bessada* "touffe d'herbe", plus satisfaisante dans un cas que "boulaie". Et notre *Charau* est bien un "chemin forestier d'exploitation" (cartes 112 et 113 ; aussi ALAL 195).

La Conterrie (*Velay* n° 278) indique que *la Peirouze* n'est pas seulement un terrain pierreux, banal en Auvergne, mais une voie antique, ce qui convient bien pour nos *Peirouza* et *Peyrougeira* situés en bordure de route. Il est seulement dommage que La Conterrie n'ait pas référencé avec précision ces indications.

Pour le FOA de P. Bonnaud, *le Redoun* n'est pas un terrain circulaire mais "un défrichement en clairière de forme ronde, ouverte dans ses bouts", même si aujourd'hui cette forme n'est pas toujours perceptible.